

"Annexe XXVII

Tableau de la composition azotée moyenne des effluents d'élevage

Fumier		Lisier ou fientes	
Catégories d'animaux	N (kg/t)	Catégories d'animaux	N (kg/t)
Bovins	5,9	Bovins	4,4
Ovins	6,7	Porcins	6,0
Porcins	6,0	Volailles	15
Litière biomaitrisée de porcins	10,5	Fientes humides	22
Caprins	6,1	Fientes préséchées	35
Equins	8,2	Fientes séchées	8,5
Volailles	26,7	Lapins	
Purin		Compost de fumier	
Catégories d'animaux	N (kg/t)	Catégories d'animaux	N (kg/t)
Bovins	2,4	Bovins	6,1
Stabulation entravée	0,6		
Jus d'écoulement de fumière			

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 février 2007 modifiant le Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau en ce qui concerne la gestion durable de l'azote en agriculture.

Namur, le 15 février 2007.

Le Ministre-Président,
E. DI RUPO

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme,
B. LUTGEN